

pouvoir défendre en plus les intérêts spéciaux d'État côtier du Canada.

Je presse la Chambre, monsieur l'Orateur, d'accorder au bill une prompt attention. Bien que l'immersion de substances diverses en mer ne constitue pas un problème important pour le Canada—ce n'est pas un aspect important de nos activités maritimes—nos eaux sont aussi vulnérables que celles d'un autre pays. Nous devons agir pour protéger les grandes zones de pêche canadiennes et nos régions récréatives côtières. Plus important encore, nous devons agir pour protéger la qualité des océans en général, la mer qui appartient à nous tous, le patrimoine commun de l'humanité.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire qui vient de prononcer un discours très intéressant sur un sujet d'un vif intérêt pour nous voudrait-il répondre à une question, ce qui nous aiderait à assurer une certaine orientation à ce débat?

Il y a un point qui m'intéresse. Il s'agit de la définition de la mer, à l'article 2(2). Comme le secrétaire parlementaire l'aura remarqué la mer y est définie comme étant la mer territoriale du Canada; les eaux intérieures du Canada, à l'exclusion des eaux internes; les zones de pêche réglementées conformément à la loi sur la mer territoriale et les zones de pêches; les eaux arctiques au sens de la loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques—tout cela étant parfaitement clair—les zones de mer réglementées, contiguës aux eaux visées aux alinéas a) à d) tel qu'il peut être prescrit. Cela me préoccupe particulièrement lorsque je lis aussi l'article 19 qui prévoit entre autres:

(1) Que son auteur ait ou non la citoyenneté canadienne, toute infraction à la présente loi commise dans les eaux visées aux alinéas 2(2)a) à e) . . .

Le secrétaire parlementaire qui, j'en suis sûr, a longuement réfléchi sur ce bill, pourrait-il nous expliquer ce que le gouvernement entend, au paragraphe 2(2)e) par les «zones de mer réglementées, contiguës aux eaux visées» à ces alinéas? A quelle distance de la mer territoriale du Canada s'étend cette zone adjacente: à 10, 15, 20 milles?

Quand il y a des accusations, je m'inquiète de la question de la juridiction, surtout à la lumière de certaines décisions du tribunal mondial que le député et moi connaissons particulièrement. Je me demande quelle sera la juridiction du Canada quand certaines personnes seront accusées d'avoir commis un délit dans ces zones adjacentes à la mer. Peut-être le secrétaire parlementaire pourrait-il prendre quelques minutes pour nous expliquer cette question.

M. Benjamin: Monsieur l'Orateur, le député de Peace River (M. Baldwin) pourrait-il répéter sa question?

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, tout député venant d'une autre province que la province de la Saskatchewan, qui est à l'intérieur des terres comprendrait très bien ce que je veux dire.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Monsieur l'Orateur, je ne suis pas certain de pouvoir répondre à toutes les questions que le député a soulevées. Nombre d'entre elles sont très techniques et ce genre de questions devraient être posées au comité. Si je croyais que le député était sérieux en faisant ce discours sous forme de question, je le prendrais au sérieux, mais je ne crois pas que ce soit le cas. Je suis heureux de l'assurer que le ministre comparaitra devant le comité à un moment ou à un autre avec les fonctionnaires compétents qui pourront répondre à toutes les questions techniques que le député voudra leur poser. J'aimerais que le député assiste aux séances du comité.

Immersion de déchets en mer—Loi

● (2020)

M. Baldwin: Je suis sûr que les délibérations du comité se feront en bonne et due forme.

M. Roche: Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au secrétaire parlementaire, s'il veut bien m'entendre. J'aimerais savoir comment il a pu prononcer un discours ce soir sur l'immersion en mer de déchets sans faire allusion une seule fois à la Conférence sur le droit de la mer qui se tient à Genève et qui étudie l'immersion en mer de déchets ainsi qu'une foule de sujets sur notre patrimoine commun, la mer. N'est-ce pas là une preuve que le gouvernement . . .

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Le député profite d'une question pour prononcer un discours. C'est contre le Règlement. Si le secrétaire parlementaire a l'intention de répondre, je l'autoriserai à le faire, mais pour moi, ce serait déroger à notre procédure à ce stage-ci.

M. Roche: Je vais répéter ma question en l'abrégé. J'aimerais tout simplement savoir pourquoi, dans son discours de ce soir, le député n'a pas parlé de la Conférence de Genève sur le droit de la mer, qui est d'une telle importance pour le Canada.

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Le député pourrait mentionner bien des choses qui auraient pu figurer dans le discours. Il aurait pu parler des déclarations concernant la Conférence sur le droit de la mer par le ministre des Pêches (M. LeBlanc), le ministre de l'Environnement (M^{me} Sauvé) et d'autres personnes.

On n'a aucune raison de prétendre, à ce moment-ci, que je devrais parler de tout ce qui fait l'objet de la Conférence sur le droit de la mer. Elle porte sur plusieurs questions importantes, entre autres la zone de 200 milles. Cela nous intéresse tous. Nous souhaitons tous, je pense, avoir gain de cause à la Conférence sur le droit de la mer, en ce qui concerne la zone économique de 200 milles. Néanmoins, cette question a été vraiment examinée à fond, selon moi. La position du gouvernement canadien est très claire en ce qui a trait à ce qu'il souhaite retirer de la Conférence sur le droit de la mer.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque le Règlement monsieur l'Orateur. Le secrétaire parlementaire permettrait-il une autre brève question?

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Oui.

M. Baker (Grenville-Carleton): Je vous remercie beaucoup. Ma question concerne le problème soulevé par le député de Peace River (M. Baldwin), c'est-à-dire la définition de la «mer» qui figure à la page 3 du bill. Il est question de la mer territoriale et de diverses autres mers. Il est aussi question de zones de mer relevant de la souveraineté d'un État étranger et d'autres zones. Le secrétaire parlementaire voudrait-il nous assurer que, quand le bill sera examiné au comité, il y aura un représentant du ministère pour nous préciser quelle partie de la mer le bill ne concerne pas étant donné l'envergure de la définition donnée dans cet article. Pourrait-il nous le promettre?

M. Marchand (Kamloops-Cariboo): Oui, je peux assurer à la Chambre qu'au moment des séances du comité nous répondrons à toutes les questions d'ordre technique que les députés voudront soulever.

M. Joe Clark (Rocky Mountain): Monsieur l'Orateur, je suis quelque peu étonné ce soir d'avoir à débattre ce sujet,